

Affaires courantes

lier au Parlement du Canada, et à travailler pour le compte de la population.

Je trouve ça fantastique! C'est un petit pas dans la bonne direction, mais un petit pas qui pourrait donner des résultats fantastiques pour l'écologisation du Canada au cours des 10 prochaines années.

[Français]

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac, B.Q.): Monsieur le Président, aujourd'hui il m'est donné un grand honneur d'entendre la ministre de l'Environnement et du développement durable répondre au rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable au sujet du poste de commissaire à l'environnement.

En effet, tout au long de l'hiver dernier, les députés de ce comité ont entendu de nombreux témoins qui, tour à tour, sont venus nous donner leur position quant à l'idée de créer un tel poste dans le but d'évaluer les programmes, activités et lois fédérales, inscrivant donc le développement durable dans une réalité concrète, mesurable et quantifiable.

Le travail effectué par tous les membres du comité a été sans contredit des plus sérieux et constructif et les discussions tout au long de nos rencontres ont toujours été franches et honnêtes.

• (1525)

Ici, je dois rendre un hommage particulier à tous les membres du Comité de l'environnement et du développement durable, et particulièrement à son président, le député de Davenport, qui a toujours démontré, tout au long de nos discussions, un sens, j'irais jusqu'à dire un sens inné pour l'environnement et pour le développement durable.

Les députés du Bloc québécois membres du comité, en l'occurrence le député de Terrebonne, mon collègue et ami, et moi-même, ont formulé une opinion dissidente sur les grandes orientations retenues par la majorité. Nous l'avons fait avec la rigueur nécessaire, sans partisanerie et dans une perspective d'optimisation des ressources, des expertises déjà présentes au sein du Parlement canadien.

C'est donc avec une certaine fierté que je vois que la ministre a retenu la proposition alternative que nous lui avons soumise à ce moment-là. La ministre et le Conseil des ministres ont accepté de modifier la Loi sur le vérificateur général pour désigner une fonction qui sera attribuée au commissaire. Le gouvernement a opté pour une plus grande responsabilisation des ministères en matière de développement durable et pour que les efforts qui devront être investis dans ce sens puissent être évalués.

L'imputabilité ministérielle en matière d'environnement est porteuse d'avenir en matière de développement durable. Le vérificateur général, faut-il le rappeler, a acquis une connaissance approfondie de l'évaluation environnementale. Il a su développer, au cours des ans, une expertise dans ce domaine et s'acquitte de plusieurs fonctions reliées à l'évaluation environnementale. Le vérificateur général connaît à fond les juridictions

partagées en matière d'environnement et les compétences exclusives des provinces en matière environnementale.

En un mot, le vérificateur général a l'intégrité nécessaire pour accomplir ces tâches, pour assurer à la personne désignée tout le support technique nécessaire pour rencontrer les objectifs et les plans d'action qui découleront de ceux-ci pour qu'enfin, on arrive à rendre concret le concept du développement durable. Naturellement, pour ce faire, il nécessitera les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre de ces objectifs, ce que la ministre a sûrement prévu et qu'elle nous dévoilera assurément dans un avenir rapproché.

Pour les députés du Bloc québécois, il nous apparaissait de toute première importance de modifier la Loi sur le vérificateur général pour permettre au vérificateur général de présenter au Parlement et à la population plus d'un rapport annuel.

Il y a quelques secondes, la ministre de l'Environnement disait, dans une lancée oratoire, que peut-être le vérificateur, le commissaire, dira au gouvernement des choses qui ne font pas son affaire. Il est bien sûr que se faire dire les choses qu'on a mal faites, cela fait de la peine, cela fait mal, mais se le faire dire seulement une fois l'an, lorsqu'on a un contrat de quatre ans avec la population canadienne, c'est un demi-mal. Nous, nous avions proposé que la ministre de l'Environnement permette au commissaire de déposer deux rapports annuels, ou mieux, d'en présenter selon les besoins. S'il y a une catastrophe, il ne faudrait pas attendre 18 mois avant que cette catastrophe ne soit portée à l'attention du public. Eh bien, non, on s'en tient toujours à un rapport annuel.

• (1530)

Pour les députés du Bloc québécois, il nous paraissait de toute première importance de modifier la Loi sur le vérificateur général pour permettre au vérificateur général de présenter au Parlement des rapports selon les besoins. S'il y avait urgence, on en présente un autre, encore une autre urgence, un deuxième ou un troisième.

La ministre, semble-t-il, n'a pas voulu amender la loi dans ce sens. Si notre compréhension de cette situation est juste, deux rapports annuels distincts seront publiés, et ceux-ci porteront sur deux aspects différents du développement durable: un pour les ministères, l'autre pour les activités courantes touchant l'environnement.

Il faut espérer que le projet de loi visant à créer le poste de commissaire à l'environnement sera plus précis et nous permettra de nous faire une idée certaine de ce qui est proposé.

La ministre de l'Environnement a reconnu le travail et les préoccupations des députés du Bloc québécois au sujet du poste de commissaire et nous allons poursuivre notre travail critique mais constructif dans le cadre de l'étude du projet de loi lors du travail en comité.

Pour conclure, nous aimerions souligner à la ministre que le développement durable et l'environnement doivent devenir un objectif du gouvernement central, comme il doit l'être pour les provinces, les territoires et même pour les municipalités.

Notre souci pour la cause environnementale est réel et constant. Cependant, les actions récentes posées par la ministre, notamment la promulgation de la Loi canadienne de l'évaluation